

N° emplacement défini par les organisateurs :

Sentier du Gappas - 69210 Savigny / Tel : 06.63.11.10.47

Mail : videgreniersavigny69@gmail.com



Vide Grenier du Dimanche 21 Septembre 2025 à SAVIGNY Bulletin d'inscription

NOM et Prénom :

Adresse complète :

Téléphone portable :

@Mail :

N° Carte d'identité : Délivrée le Par Préfet de

Emplacement :

INTÉRIEUR SALLE :

Souhaite réserver emplacements **intérieurs** de 2 mètres à 8€ = €

EXTÉRIEUR COUR :

Souhaite réserver emplacements **extérieurs** de 2 mètres à 6€ = €

Locations de tables :

Souhaite réserver tables de 2m à 2 euros l'unité = €

Snacking:

PETIT DÉJEUNER :

souhaite réserver (un café, une jus de fruits, une viennoiserie) 3.50€ = €

PACK REPAS :

souhaite réserver
Américain ou hot dog/frites, un brie, un dessert, un café et une boisson 8€ (10€ sur place) = €

TOTAL A PAYER :€

→ **Transmettre mon inscription AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2025 par :**

- Courrier = APE de Savigny - Sentier du Gappas - 69210 Savigny (boîte aux lettres devant l'école maternelle du petit Prince)
- Mail = videgreniersavigny69@gmail.com

→ **Joindre :**

- le paiement de ma réservation :
 - par chèque à établir à l'ordre de l'APE de Savigny et à déposer dans la boîte aux lettres
 - par virement : FR76 1027 8072 4400 0596 8174 044 en indiquant votre NOM + Prénom en référence
 - par HelloAsso :
- la photocopie recto-verso de ma carte d'identité

Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés ou volés dans un but de revente.

Je soussigné(e), demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 21 septembre 2025. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à le Signature :

N.B : Dès réception du bulletin d'inscription, le choix de l'emplacement intérieur / extérieur est définitif

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1. L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Savigny : Organisateur du vide grenier de Savigny le dimanche **21 septembre 2025** de 8h00 à 17h00 (accueil du public).
L'accueil des exposants débute à **6h00 et le rangement des stands est autorisé à partir de 15h30.**
Les exposants doivent être obligatoirement munis de leur carte d'identité le jour de la manifestation.
Réservé aux particuliers.
2. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant s'engage à fournir les renseignements demandés pour valider son inscription au registre de la manifestation. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte.
3. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Il devra respecter la signalisation et le stationnement mis en place.
4. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.
5. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
6. Les places non occupées après **8h00** seront réputées libres et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas de pluie, la manifestation sera maintenue et les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.
7. Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la journée.
8. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
9. L'exposant devra se conformer aux règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation (port du masque, pass vaccinal, restauration assise, respect des gestes barrières, ...)